Collectivités forestières
Lozère

SENSIBILISATION SUR LES OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT

29 octobre 2026
Marvejols

S'INSCRIRE

PROGRAMME

Formation sur les Obligations Légales de Débroussaillement

Le Président de l'association des Collectivités forestières, Pierre-Emmanuel DAUTRY, ainsi que les services de l'Etat dans le département de la Lozère ont le plaisir de vous inviter à la prochaine réunion d'information sur les Obligations Légales de Débroussaillement qui se tiendra le :

29 octobre 2026, de 14h à 17h

Salle de la Goutelle
Le Moulin de la Goutelle, 48100 Marvejols

Informations générales

Dans un contexte d'augmentation du risque incendie sur le département, vous êtes pleinement acteurs de la prévention et de la protection de votre territoire. Cette session vous permettra de comprendre les enjeux liés au risque incendie, vos responsabilités en tant qu'élus et la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillement (OLD) sur votre commune.

Formation conçue à partir des besoins identifiés des collectivités territoriales et de leurs élus, dans le cadre de leurs compétences et obligations.

Objectifs généraux :

Collectivités forestières Lozère
Mairie de Javols 48130 PEYRE-EN-AUBRAC • 04 11 75 85 17
lozere@communesforestieres.org • **f** • **in** • **collectivitesforestieres-occitanie.org**

- Objectif 1 : Identifier les enjeux départementaux liés au risque incendie et le rôle des élus dans la prévention et la gestion du risque
- Objectif 2 : Maîtriser les principales obligations réglementaires applicables aux communes en matière de Défense des Forêts Contre l'Incendie
- Objectif 3 : Appliquer les dispositions de l'arrêté départemental
- Objectif 4 : Comprendre, contrôler et planifier les Obligations Légales de Débroussaillement (OLD) à l'échelle communale

Objectifs opérationnels :
A l'issue de la session, le participant sera capable de…

- Objectif 1 : Identifier les principales obligations de la commune en matière de prévention du risque incendie.
- Objectif 2 : Identifier les responsabilités du maire et des propriétaires dans la mise en œuvre des OLD.
- Objectif 3 : Connaître les principales étapes pour informer, contrôler et faire appliquer les OLD.
- Objectif 4 : Mobiliser les outils disponibles pour organiser et suivre les OLD à l'échelle communale.

Modalités pratiques

Partie en salle

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques et contextualisés
- Visite sur le terrain
- Échanges d'expériences entre participants
- Support de formation

RENSEIGNEMENTS
Manon POURCELLE
07 69 73 98 99
manon.pourcelle@communesforestieres.org

Déroulé indicatif de la session

13h45 → 14h00	**Accueil des participants**
14h00 → 14h20	**Ouverture de la journée** Mots d'accueil prononcés par les forces invitantes
14h20 → 14h35	**Rôles et responsabilités des élus** Responsabilités et obligations en matière d'OLD Sensibilisation et principaux leviers d'actions **Manon POURCELLE,** Référente Incendie, Collectivités forestières 48
14h35 → 14h55	**Contexte du risque incendie dans le département et retour sur la saison estivale 2026** Retour sur la saison estivale 2026 Le rôle du SDIS Intérêt du débroussaillement pour la mise en protection Service Départemental d'Incendie et de Secours 48
14h55 → 15h25	**Réglementations départementales** Présentation des arrêtés préfectoraux OLD et emploi du feu Contexte du risque incendies et les principaux outils existants (PDPFCI, plans de massifs…) **Yves JUIN**, Direction Départementale des Territoires 48
15h25 → 15h35	**Temps d'échanges** Réponses aux questions ou retour d'expériences **Ensemble des participants**
15h35 → 15h55	**Intérêt du débroussaillement et modalités** Présentation de la Mission d'Intérêt Général DFCI Intérêts et modalités techniques du débroussaillement **Technicien DFCI**, Office National des Forêts

15h55 **→ 16h10**	**Outils pour la mise en œuvre des OLD** Outils pratiques et techniques mis à votre disposition pour identifier les secteurs et propriétaires concernés, informer, sensibiliser et organiser le suivi des OLD **Manon POURCELLE,** Référente Incendie, Collectivités forestières 48
16h10 **→ 16h30**	**Temps d'échanges** Réponses aux questions ou retour d'expériences **Ensemble des participants**
16h30 **→ 17h00**	**Partie terrain** Cas concret sur les Obligations Légales de Débroussaillement à proximité de la salle
17h00	**Evaluation et clôture**

Session organisée avec le soutien de :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

Collectivités forestières Lozère

En partenariat avec :

PRÉFET DE LA LOZÈRE
Liberté Égalité Fraternité

LOZERE

Office National des Forêts

Collectivités forestières Lozère
Mairie de Javols 48130 PEYRE-EN-AUBRAC • 04 11 75 85 17
lozere@communesforestieres.org • **f** • **in** • **collectivitesforestieres-occitanie.org**

INFORMATIONS PRATIQUES

Modalités d'inscription

L'inscription est **gratuite, obligatoire et individuelle**. Plusieurs élus ou agents d'une même collectivité peuvent s'inscrire. Les inscriptions sont recommandées au plus tard 3 jours ouvrés avant la formation. Toutefois, des inscriptions tardives peuvent être acceptées sous réserve des capacités d'accueil. Une confirmation d'inscription est adressée par mail quelques jours avant la session ou, en cas d'inscription tardive, au plus tard avant le début de la session.
En cas d'empêchement après inscription, merci de bien vouloir nous en informer.

Public visé et prérequis

Élu territorial (quel que soit le mandat en cours) et agent de collectivités (toute catégorie confondue).
Aucun prérequis n'est attendu.

Accessibilité

Nos formations sont ouvertes à tous. Merci de nous informer dès l'inscription de toute situation nécessitant une adaptation afin de nous permettre d'assurer les conditions d'accueil appropriées.

Modalités d'évaluation

Questionnaire à chaud complété à l'issue de la formation avec possibilité d'échange avec le formateur afin de revenir sur les points nécessitant clarification.

A l'issue de la session

Un mail récapitulatif comprenant les éléments essentiels de la session sera adressé à l'ensemble des participants.
Nous vous remercions de vérifier / compléter les informations saisies sur la feuille d'émargement le jour de la session.
Une attestation de participation à la session pourra être délivrée sur simple demande.
Notre équipe reste disponible pour tout échange complémentaire ou besoin d'information.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur applicable aux actions de formation est consultable sur notre site internet : www.collectivitesforestieres-occitanie.org/formation/
L'inscription à la formation vaut acceptation de ce règlement.

L'ensemble de l'équipe se tient à votre disposition
pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos projets.